

UNE VILLE DURABLE

Le maire et le Conseil municipal s'opposent à l'implantation de la société INOÉ sur le territoire de Carrières-sous-Poissy



À l'initiative de la municipalité, les élus du Conseil municipal ont réaffirmé, à l'unanimité en séance du 9 avril 2025, leur opposition ferme à l'implantation de la plateforme de valorisation de biomasse de la société INOÉ sur le territoire communal.

L'engagement d'une Ville durable

Le projet proposé par la société INOÉ ne présente aucun intérêt pour la commune mais, au contraire, un risque sanitaire et environnemental élevé qui n'a, de reste, pas été évalué de manière rationnelle, concertée et vérifiée. Or, le Conseil municipal a adopté, le 16 février 2024, une délibération rappelant « la vocation économique de l'Écopôle [...] une zone économique source d'attractivité pour la Commune » et formalisé son opposition à toute installation de « nouvelles activités polluantes (ex. plateforme de valorisation biomasse bois énergie) ».

« Il est inenvisageable

que nous acceptions l'implantation de nouvelles activités polluantes à Carrières-sous-Poissy »

Kevin Schwendemann, conseiller municipal délégué à la transition écologique et énergétique

Ainsi, le maire de Carrières-sous-Poissy a rappelé aux autorités nationales son opposition à ce projet, allant à l'encontre de l'identité de « Ville nature » qui caractérise aujourd'hui la commune.

« Les Carriérois nous ont confié un mandat pour défendre leur cadre de vie et leur santé. C'est le sens de la politique menée depuis près de 5 ans et c'est ce que nous continuerons à faire » précise le maire.

Une volonté : l'exemplarité environnementale

Longtemps perçue comme un territoire servant, Carrières-sous-Poissy est aujourd'hui un territoire ressource, où la santé environnementale est un axe fort de l'action publique. Elle s'est donné une mission d'exemplarité, rendue chaque jour visible par le travail des agents de la Direction des Services techniques au service de l'amélioration globale du cadre de vie.

Ainsi, depuis 2020, la municipalité travaille sur l'avenir de la Plaine, a doté la Ville d'un plan municipal de sobriété énergétique, a ouvert le parc Nelson-Mandela avec l'Epamsa, a renforcé les moyens alloués à l'entretien et à l'embellissement du domaine public et a planté près de 300 arbres à travers l'opération « Une naissance, un arbre », participant au reboisement de la Ville.

Motion du Conseil municipal de Carrières-sous-Poissy contre INOÉ :



- ✓ La Ville rappelle son opposition à tout projet jugé contraire au développement harmonieux de la commune et au principe de préservation de l'environnement ;
- ✓ La Ville souligne son ambition de faire du quartier de l'Écopôle Seine-Aval un quartier d'activités durables qui s'intègre à son environnement, se démarque des parcs d'activités classiques et s'adapte aux besoins de demain ;
- ✓ La Ville affirme son opposition ferme à l'implantation de la société INOÉ sur le territoire de Carrières-sous-Poissy ;
- ✓ La Ville informe qu'elle utilisera tous les recours juridiques à sa disposition pour s'opposer à l'implantation d'INOÉ sur la commune et préserver le cadre de vie de ses habitants ;
- ✓ La Ville demande l'arrêt définitif des activités de ce site industriel en vertu du principe de précaution en matière de santé publique et environnementale ;
- ✓ La Ville réaffirme son engagement à favoriser un développement économique durable et compatible avec son projet de territoire axé sur la transition écologique ;
- ✓ La Ville mandate le maire pour porter cette position auprès des autorités compétentes et défendre les intérêts des Carriéroises et des Carriérois.

